

Décision du 8 janvier 2026 portant approbation, par le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, des conventions relatives à la délégation de la gestion des comptes des assurés volontaires à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) de Picardie

NOR : SFHX2630051S

Le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Vu le décret du 21 février 2024 portant nomination du directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale - M. IENTILE (Damien) ;

Vu l'article L. 122-7 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvées les conventions de mutualisation, prises en application de l'article L. 122-7 du code de la sécurité sociale et conclues entre les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) d'Alsace, d'Aquitaine, d'Auvergne, de Bourgogne, de Bretagne, de Centre-Val de Loire, de Champagne-Ardenne, de Corse, de Franche-Comté, d'Île-de-France, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Lorraine, de Midi-Pyrénées, du Nord-Pas-de-Calais, de Normandie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de Rhône-Alpes et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion d'une part, et l'URSSAF de Picardie d'autre part, aux fins de délégation à celle-ci de la gestion des comptes des assurés volontaires conformément à ce qui est indiqué dans le tableau annexé à la présente décision.

Article 2

Le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 8 janvier 2026.

Le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,
Damien IENTILE

ANNEXE

URSSAF DÉLÉGANTES	URSSAF DÉLÉGATAIRE	DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
Alsace	Picardie	20/10/2025
Aquitaine		20/10/2025
Auvergne		20/10/2025
Bourgogne		20/10/2025
Bretagne		20/10/2025
Centre-Val de Loire		20/10/2025
Champagne-Ardenne		20/10/2025
Corse		20/10/2025
Franche-Comté		20/10/2025
Île-de-France		20/10/2025
Languedoc-Roussillon		20/10/2025
Limousin		20/10/2025
Lorraine		20/10/2025
Midi-Pyrénées		20/10/2025
Nord-Pas-de-Calais		20/10/2025
Normandie		20/10/2025
Provence-Alpes-Côte d'Azur		20/10/2025
Pays de la Loire		20/10/2025
Poitou-Charentes		20/10/2025
Rhône-Alpes		20/10/2025
CGSS DÉLÉGANTES		DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
Guadeloupe		20/10/2025
Guyane		20/10/2025
Martinique		20/10/2025
La Réunion		20/10/2025